

## Charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative

Destinée aux étudiantes et étudiants de l'Institut d'histoire à partir de la rentrée 2025/2026

### Préambule

La politique de l'Institut d'histoire quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) dans la formation est en adéquation avec les principes d'originalité du travail académique, de l'intégrité scientifique en général<sup>1</sup>, ainsi qu'avec le statut central que les sciences historiques accordent à l'analyse critique des sources et à leur citation. Si l'intégrité académique est un principe pour toute discipline scientifique, la compréhension de la genèse et de la fiabilité d'une source est fondamentale pour le travail de l'historien-ne.

Pour rappel, l'offre didactique de l'Institut d'histoire vise à former des historien-ne-s à des compétences bien précises, amenant les étudiant-e-s à développer leurs connaissances et leur compréhension du domaine historique ; à maîtriser les principaux instruments méthodologiques et de recherche en toute autonomie ; à être en capacité de former des jugements de manière critique et développer des problématiques personnelles ; à organiser et présenter des résultats sous différentes formes.<sup>2</sup> En l'état actuel, l'IAg n'aide pas à développer ces compétences personnelles et le bagage intellectuel associés au métier de l'historien-ne. Au contraire, en se substituant aux étudiant-e-s dans ce travail d'analyse et de synthèse, elle est un obstacle dans leur processus d'apprentissage. Par conséquent, son utilisation doit se faire avec la plus grande prudence et retenue.

### Mises en garde

Produisant des résultats à partir d'un calcul de probabilité (en absence de tout lien avec la réalité décrite), l'IAg dessert les objectifs d'une science critique. Suivant notamment les principes de responsabilité, transparence et *fairness*, certaines mises en garde doivent être formulées :

- **L'utilisation de l'IAg se double de nombreux enjeux éthiques.**  
Ses utilisateur-trice-s doivent considérer son empreinte écologique et les enjeux de pouvoir que soulève l'entraînement des robots conversationnels par les grandes entreprises commerciales ; l'utiliser avec transparence en annonçant son usage ; continuer à développer leur autonomie et leur esprit critique<sup>3</sup> ;
- **L'utilisation de l'IAg viole souvent les droits d'auteur et la protection des données.**  
Il faut veiller à respecter la confidentialité et les droits d'auteur du contenu avec lequel vous travaillez. Quand on alimente la machine avec des données, on risque de divulguer des informations personnelles sans l'accord des personnes concernées<sup>4</sup> ;
- **L'utilisation de l'IAg ne garantit pas l'exactitude requise par une approche scientifique.**  
Les résultats proposés par l'IAg dépendent de la qualité de la demande qui lui est adressée (*prompt*) ainsi que des informations auxquelles elle a accès. Les *chatbots* basés sur l'IAg génèrent des contenus à partir d'informations qui peuvent être erronées et qu'il convient de ne pas reporter dans son travail, au risque d'en porter la responsabilité ;
- **L'utilisation de l'IAg seule ne permet pas de produire un travail académique original.**  
L'IAg n'est pas considérée comme une autrice, ni une co-autrice. Ce qu'elle produit se substitue au travail original des étudiant-e-s. L'IAg ne doit donc pas être utilisée pour rédiger un dossier à la place des étudiant-e-s, ni être référencée comme source d'information fiable.



## L'IAg et d'autres outils (numériques) disponibles

De ce point de vue, toute utilisation de l'IAg doit être accompagnée d'une consultation des instruments de travail de la discipline, numériques ou non, spécialisés ou généralistes (encyclopédies, manuels, littérature générale et spécialisée). Seulement à cette condition, le recours à l'IAg est autorisé :

- Comme point de départ pour une discussion approfondie d'un concept ou d'une approche. À cette fin, il faut éviter les agents conversationnels comme *ChatGPT* qui ne citent aucune source mais utilisent les moteurs de recherche tels *Google* et intègrent des réponses courtes générées par l'IAg. Il vaut mieux privilégier des logiciels qui renvoient directement aux sources. Toutefois, une recherche personnelle sur des bases de données telle *l'Encyclopaedia Universalis*<sup>5</sup> permet de récolter des résultats davantage fiables et sourcés. **Cette étape doit donc s'accompagner d'un travail de vérification et d'une critique de toutes les sources mentionnées et d'approfondissement personnel des résultats présentés (la vérification des sources est une tâche essentielle des sciences historiques)** ;
- Comme outil de correction d'écriture. L'utilisation d'un logiciel spécialisé (comme *Antidote*) est préférable à un *chatbot* basé sur l'IAg. **Dans tous les cas, vous devez vous approprier les modifications proposées en les relisant et les modifiant pour qu'elles correspondent exactement à votre propos** ;
- Comme outil de traduction. L'utilisation d'un logiciel spécialisé (comme *DeepL*) est préférable à un *chatbot* basé sur l'IAg. **Dans tous les cas, il faut vérifier la qualité de la traduction.**



Il est impératif, en plus de citer vos sources, de mentionner si l'utilisation de l'IAg a été sollicitée pour votre travail, en remplissant le formulaire « Déclaration d'utilisation d'outils basés sur l'IAg » et en l'intégrant dans tout travail écrit.

## Utilisation non-autorisée

L'utilisation de l'IAg **n'est pas autorisée** :

- Pour constituer une bibliographie (les références générées par l'IAg peuvent être crédibles mais fausses !) ;
- Pour lui confier la rédaction partielle ou totale d'un travail écrit ou d'une présentation orale ;
- Pour lui confier l'élaboration d'un plan, d'une structure de travail ou d'une problématique.



Une utilisation excessive et non autorisée de l'IAg sera détectée : par la discussion accompagnant chaque exposé oral ; par une lecture attentive ainsi que grâce au logiciel *Compilatio Magister* mis à disposition du corps enseignant par l'UNINE. L'utilisation excessive peut entraîner un refus du travail soumis voire, dans certains cas, des sanctions analogues à celles prévues en cas de plagiat. En outre, chaque utilisation non-autorisée pendant un examen écrit entraîne des sanctions sur la fraude, prévues par le règlement<sup>6</sup>.

Pour tout complément d'information et après avoir consulté la documentation fournie, veuillez-vous adresser aux enseignant-e-s et assistant-e-s de l'Institut d'histoire.



---

## Notes et références

<sup>1</sup> Se référer au document suivant (disponible uniquement via l'intranet, soit uniquement depuis le Wifi ou VPN de l'UNINE) : [https://intranet.unine.ch/sep/wp-content/uploads/sites/30/UniNE\\_Guide\\_Integrite\\_scientifique\\_FR.pdf](https://intranet.unine.ch/sep/wp-content/uploads/sites/30/UniNE_Guide_Integrite_scientifique_FR.pdf), (consulté le 19 juin 2025).

<sup>2</sup> Pour les objectifs de la formation, se référer aux plans d'études du pilier d'histoire BA, [https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/Histoire\\_BA.pdf](https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/Histoire_BA.pdf), (consulté le 19 juin 2025), ainsi qu'à celui du pilier d'histoire MA, [https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/ScH\\_Histoire\\_MA.pdf](https://www.unine.ch/lettres/wp-content/uploads/sites/19/ScH_Histoire_MA.pdf), (consulté le 26 juin 2025).

<sup>3</sup> Paragraphe inspiré de David Duperrex, « L'intelligence artificielle en classe et ses enjeux éthiques », n.d., [L'intelligence artificielle en classe et ses enjeux éthiques - Eduvaud](#), (consulté le 19 juin 2025).

<sup>4</sup> À ce titre, la loi sur la protection des données en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 est applicable. Se référer au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PPDPT) du 8 mai 2025, [Update - La loi actuelle sur la protection des données est directement applicable à l'IA](#), (consulté le 19 juin 2025).

<sup>5</sup> *Encyclopaedia Universalis*, [Accueil Sup- Universalis Edu](#), intégralement accessible depuis le Wifi ou le VPN de l'UNINE.

<sup>6</sup> Règlement d'études et d'examens de la Faculté des lettres et sciences humaines, notamment chapitre 5. [https://www.unine.ch/media/wp-content/uploads/sites/17/r\\_REE\\_bachelor\\_master\\_FLSH.pdf](https://www.unine.ch/media/wp-content/uploads/sites/17/r_REE_bachelor_master_FLSH.pdf), (consulté le 7 août 2025).

### Pour aller plus loin :

Ioan Roxin, « IA générative : le risque de l'atrophie cognitive », Polytechnique insights, 3 juillet 2025, <https://www.polytechnique-insights.com/tribunes/neurosciences/ia-generative-le-risque-de-latrophie-cognitive/>, (consulté le 7 août 2025).

Kosmyna Nataliya, Hauptmann Eugene, Yuan Ye Tong et al., « Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task », 10 juin 2025, [\[2506.08872\] Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task](#) (consulté le 7 août 2025).

